

**Conseil économique et social**

Distr. générale
5 janvier 1999
Français
Original: anglais

Commission du développement durable**Septième session**

19-30 avril 1999

Exécution du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**Rapport du Secrétaire général****Additif****La mise en valeur des ressources humaines dans les petits États insulaires en développement*****Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Les progrès de la mise en valeur des ressources humaines	2-12	2
A. Au niveau national	2-4	2
B. Au niveau régional	5	2
C. Appui offert par la communauté internationale	6-12	3
1. Contributions bilatérales	7-8	3
2. Contributions multilatérales	9-12	3
II. Obstacles et problèmes	13-18	4
III. Priorités	19-23	5
IV. Futur programme de travail : recommandations	24-25	5

* Le présent rapport a été établi par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux dispositions arrêtées par le Comité interorganisations du développement durable. Mise à jour concise du document E/CN.17/1998/7/Add.9, il est le résultat de consultations et d'échange d'informations entre organismes des Nations Unies, organismes publics intéressés, autres organismes et particuliers.

Introduction

1. Même si le revenu par habitant varie d'un État à l'autre, les petits États insulaires en développement ont d'importantes caractéristiques communes. L'une de ces caractéristiques est qu'ils sont peu peuplés, ce qui fait qu'ils ont beaucoup de mal à mettre en valeur les ressources humaines nécessaires au développement durable. Ces cinq dernières années, avec l'appui de la communauté internationale, ils ont entrepris, aux niveaux national, régional et international, des activités visant à tirer le meilleur parti de leurs ressources humaines. Le présent rapport examine certaines de ces activités et fixe les priorités qui devront définir l'action future.

I. Les progrès de la mise en valeur des ressources humaines

A. Au niveau national

2. S'agissant de la valorisation des ressources humaines, la situation des petits États insulaires en développement est extrêmement variable. Certains ont un indicateur de développement humain élevé, d'autres restent à la traîne¹. Les informations disponibles montrent pourtant que, ces dernières années, tous, sauf un, ont progressé vers une mise en valeur des ressources humaines suffisante pour disposer de compétences techniques spécialisées en matière de gestion de l'environnement. Les mesures nationales adoptées dans le cadre de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement² ont surtout porté sur le renforcement des institutions concernant l'éducation, la participation communautaire et, dans une certaine mesure, la promotion des connaissances écologiques traditionnelles. Ainsi, en 1995, le Gouvernement cubain a créé le Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement, au sein duquel ont été établis l'Agence pour l'environnement et son Centre d'information, d'éducation et de sensibilisation pour l'environnement³. À la Barbade, des liens étroits se sont forgés entre le Ministère de l'éducation et de la jeunesse, le Conseil national pour la science et la technologie et la Commission nationale du développement durable⁴. À Maurice, le Gouvernement a mis en place un programme d'éducation environnementale qui vise à sensibiliser la population aux problèmes de pollution⁵. Aux Bahamas, les programmes d'enseignement primaire et secondaire ont été revus afin d'y intégrer les questions d'environnement et de développement. Ils couvrent maintenant des questions comme l'hygiène du milieu, l'assainissement, les écosystèmes, le recyclage, les économies d'énergie

et l'eau potable⁶. Dans la région du Pacifique, l'Université du Pacifique Sud propose dorénavant un cycle interdisciplinaire d'étude de l'environnement sanctionné par un diplôme (BS). Le nombre d'étudiants inscrits a augmenté sensiblement au cours de ces dernières années. Cette augmentation des effectifs a débouché sur la création d'autres programmes d'étude de l'environnement, sanctionnés ou non par un diplôme, y compris de troisième cycle⁷.

3. Plusieurs petits États insulaires en développement se sont efforcés de promouvoir la recherche et le développement en faisant appel aux techniques disponibles sur place et aux pratiques traditionnelles, en particulier dans des domaines tels que l'agriculture, le recyclage des déchets, les biotechnologies et le bâtiment, où l'utilisation des connaissances traditionnelles présente un intérêt particulier. Des efforts similaires ont été faits pour encourager la transmission de connaissances et de compétences traditionnelles.

4. À la Barbade, aux Bahamas, à Maurice, à Sao Tomé-et-Principe, aux Seychelles et dans bien d'autres pays, la participation communautaire joue un rôle de plus en plus important dans la lutte contre la pauvreté, la sensibilisation aux problèmes d'environnement et la promotion de moyens de subsistance durables. Les femmes sont encouragées à exercer des professions non traditionnelles et à faire usage des possibilités de formation qui leur sont offertes. Elles participent de plus en plus à la prise de décisions et sont de plus en plus nombreuses à occuper des postes élevés dans les ministères.

B. Au niveau régional

5. Afin de remédier à leur manque de ressources, les petits États insulaires en développement s'efforcent de les mettre en commun par le biais d'arrangements de coopération régionale, dont on trouvera ici quelques exemples :

a) Dans les Caraïbes, un projet d'adaptation à l'évolution du climat mondial est actuellement mis en oeuvre. Il vise à aider 11 pays à renforcer les capacités régionales de suivi et d'analyse des variations du niveau de la mer. Il a pour but de renforcer les capacités des institutions nationales et régionales afin qu'elles puissent mettre en oeuvre des mesures spécifiques, gérer des systèmes d'information, mener des recherches sur certains paramètres et en suivre l'évolution, analyser des données et gérer le processus d'adaptation⁸;

b) Un projet d'assistance aux îles du Pacifique dans le domaine des changements climatiques est actuellement mis en oeuvre par le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud, la Commission du Pacifique Sud pour les

géosciences appliquées, l'Université du Pacifique Sud et d'autres organismes. Le Programme pour l'environnement a mené des études dans 12 petits États insulaires en développement du Pacifique afin de déterminer les incidences de l'évolution climatique. La Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées a aidé les Fidji et Kiribati à réaliser des études sur la vulnérabilité à l'érosion et a organisé des séminaires d'étude du littoral à Tuvalu, à Kiribati et au Samoa⁹;

c) Dans les Caraïbes, l'Organisation des États des Caraïbes orientales aide de différentes manières les États membres à remédier à leur manque de ressources humaines. Ainsi, elle leur offre une assistance technique en matière de gestion de l'environnement, leur fournit des ressources financières pour organiser des programmes de formation, et leur donne des informations techniques sur la gestion des ressources naturelles. Elle prépare en outre des notes d'orientation;

d) La coopération régionale est également désormais une réalité pour ce qui est de la gestion des déchets, des ressources marines et côtières et du tourisme. Des ateliers de formation ont été organisés dans le Pacifique Sud et dans les Caraïbes pour sensibiliser les populations au problème des déchets dangereux et des déchets dus au trafic maritime et pour renforcer les capacités nationales dans ce domaine;

e) Dans le Pacifique, le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud, en plus des différentes formes d'assistance technique qu'il offre aux petits États insulaires en développement de la région, organise dans certaines îles un enseignement du droit de l'environnement dans le cadre des programmes Capacités 21 et a prévu d'organiser à l'intention de tous les pays insulaires du Pacifique un atelier sur les traités et conventions relatifs à l'environnement.

C. Appui offert par la communauté internationale

6. La communauté internationale aide les petits États insulaires en développement en finançant des projets ou en fournissant une assistance technique. Les projets mis en oeuvre ont trait à des domaines très divers, comme la santé, l'éducation et la formation de spécialistes dans des domaines tels que le commerce, la gestion des zones côtières et les transports maritimes. On trouvera ci-après un bref aperçu de ces activités.

1. Contributions bilatérales

7. Les informations fournies par les donateurs bilatéraux montrent que ceux-ci considèrent que la mise en valeur des ressources humaines est un des domaines clefs de l'aide extérieure. Les projets relatifs à l'éducation et à la santé ont facilement trouvé des financements. De nombreux projets ont été consacrés à la formation de professeurs, à l'amélioration des structures d'enseignement, y compris de l'enseignement à distance, et à la santé publique. Par exemple, au cours de la période 1994-1998, le Japon a consacré 57,8 millions de dollars des États-Unis à plusieurs projets visant à moderniser et à élargir les structures d'enseignement de petits États insulaires en développement du Pacifique. Le Luxembourg, entre autres, a contribué au financement de projets visant à améliorer les services de santé publics et à promouvoir les soins de santé primaires.

8. Certains donateurs bilatéraux ont aussi mis l'accent sur le renforcement de principaux groupes, en particulier les femmes et les syndicats. Au cours de la période 1994-1998, la Nouvelle-Zélande, par exemple, a alloué 23,6 millions de dollars à divers projets destinés à appuyer les services communautaires de formation et d'emploi, à renforcer les organisations non gouvernementales de femmes et à favoriser le développement du secteur privé. L'Autriche, la Finlande et la Norvège, entre autres, ont offert des fonds à divers petits États insulaires en développement afin de promouvoir l'alphabétisation des groupes ethniques, encourager la participation des femmes à la vie publique et renforcer les syndicats.

2. Contributions multilatérales

9. Les organismes des Nations Unies offrent une aide financière et technique aux petits États insulaires en développement dans divers domaines liés à la mise en valeur des ressources humaines. Par exemple, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Banque mondiale ont financé des projets de santé maternelle et infantile. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a organisé des réunions et des ateliers dans les Caraïbes et dans la région du Pacifique sur des questions relatives à la santé et à l'environnement. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont contribué à la formation de ressortissants de petits États insulaires en développement à la gestion des ressources côtières et marines et des ressources en eau douce. D'autres entités, comme la CNUCED et l'Organisation maritime internationale (OMI) ont financé la formation spécialisée de personnel technique originaire de petits États insulaires en développement dans les domaines relevant de leur compétence.

10. Au moyen du fonds Capacités 21, le PNUD a aidé les petits États insulaires en développement à renforcer leurs capacités dans le but de réaliser les objectifs de développement durable. Dans le Pacifique, les projets entrepris dans le cadre de Capacités 21 ont contribué de manière modeste mais sensible à faire comprendre l'importance du développement durable et à renforcer les capacités des institutions de plusieurs pays. Dans les Caraïbes, les projets Capacités 21 ont débouché sur plusieurs initiatives de la part des pays participants, dont la création de conseils du développement durable et le lancement de processus d'élaboration et d'application de stratégies de développement durable fondés sur de larges consultations.

11. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ont élaboré d'ambitieux programmes en faveur des petits États insulaires en développement de leurs régions respectives. Elles ont organisé des cours de formation à l'intention de ressortissants de ces États dans divers domaines techniques, ainsi que dans des domaines directement liés à la mise en valeur des ressources humaines, comme l'éducation en matière d'environnement, la population et le développement, ou encore les femmes et le développement.

12. Le Secrétariat du Commonwealth a offert aux États insulaires des Caraïbes, du Pacifique et d'autres régions des possibilités de formation sur les femmes et la gestion des ressources naturelles, le développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes, les soins de santé primaires et la vaccination, et le transfert de technologies écologiquement rationnelles et de technologies de l'information.

II. Obstacles et problèmes

13. Malgré les mesures prises par les pays eux-mêmes et l'appui offert par la communauté internationale, la mise en valeur des ressources humaines se heurte à l'insuffisance des ressources financières et au manque de structures de formation adaptées au niveau national. En outre, l'aide des organisations internationales est souvent limitée par le manque de ressources.

14. L'insuffisance des ressources financières est l'obstacle le plus important. Les petits États insulaires en développement ont besoin d'aide en matière d'éducation et de santé, mais ils ont également besoin de conseils spécialisés en gestion de l'environnement. Tout le monde s'accorde à reconnaître l'importance de la mise en valeur des ressources humaines et des ressources y sont consacrées, mais les fonds

sont tout simplement insuffisants pour faire face aux besoins immédiats.

15. L'insuffisance des ressources humaines continue d'entraver les progrès sur la voie du développement durable. Ainsi, le Gouvernement barbadien a souligné que l'insuffisance des ressources humaines et institutionnelles était un obstacle aux efforts déployés par le pays pour mettre en oeuvre les politiques et programmes qui s'imposaient dans les domaines du commerce et de l'environnement⁴. Il a indiqué que la Barbade ne disposait pas des ressources humaines et financières nécessaires pour généraliser l'utilisation viable de ses ressources naturelles⁶. Aux Seychelles, le manque de personnel qualifié est l'un des obstacles à une bonne gestion des parcs nationaux¹⁰. À Haïti, il n'y a pas un seul chercheur ou ingénieur se consacrant à temps complet à la question de l'environnement et du développement¹¹.

16. Dans plusieurs petits États insulaires en développement, les possibilités de formation sont limitées du fait du manque de ressources. Alors même que ces États s'efforcent tant bien que mal de s'adapter aux exigences de la mondialisation, ce qui crée de nouveaux besoins de ressources humaines, le manque de possibilités de formation empêche l'arrivée sur le marché de nouvelles compétences et accroît la pression sur les effectifs existants, déjà limités. Plusieurs États ont indiqué que le manque de possibilités de formation était un des principaux facteurs empêchant la création et le renforcement des capacités locales. Les conséquences du manque de ressources financières sont tout aussi graves pour les projets régionaux. Les organisations régionales ne sont souvent pas à même de s'engager à fournir à leurs membres les formations qui leur font cruellement défaut. La demande est trop forte et les ressources à leur disposition sont trop limitées. Plusieurs organisations régionales doivent renforcer leurs propres ressources humaines avant de pouvoir contribuer de manière efficace à la mise en valeur des ressources humaines des États membres.

17. Les gouvernements des États concernés ont pris conscience qu'ils devaient créer des mécanismes de coordination efficaces. Il n'est pas rare que plusieurs ministères à la fois s'occupent du renforcement des capacités, ce qui conduit inévitablement à des doubles emplois. Certains gouvernements ont reconnu que trop de départements ou organismes se consacraient au développement durable, et qu'il était urgent de renforcer la coordination, s'agissant de l'élaboration des politiques comme de leur mise en oeuvre.

18. Par ailleurs, les gouvernements doivent s'attaquer au problème de la rétention de la main-d'oeuvre qualifiée. Les rapports des pays indiquent que la main-d'oeuvre qualifiée émigre souvent, ce qui oblige à en former de nouveau. On ne

dispose pas de données recueillies de manière systématique sur ce phénomène, et il est donc difficile de juger de son ampleur, mais le problème se pose avec acuité dans certains secteurs comme les technologies de l'information. Il apparaît clairement que les gouvernements doivent trouver les moyens d'inciter la main-d'œuvre qualifiée à rester et les personnes qualifiées qui ont déjà émigré à revenir.

III. Priorités

19. Compte tenu de leurs problèmes démographiques, les petits États insulaires en développement doivent se doter d'une main-d'œuvre instruite, très souple et sensible aux problèmes environnementaux, qui constituerait la base du développement durable. Ils devraient continuer d'accorder la priorité à la mise en valeur des ressources humaines sous tous ses aspects, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation de base, de l'éducation en matière d'environnement, de la formation technique ou encore de la gestion des ressources dans des domaines spécifiques. Les États où le taux de scolarisation dans le primaire et le secondaire est élevé devraient s'efforcer de renforcer l'enseignement supérieur, y compris dans les domaines spécialisés de la gestion des ressources naturelles et environnementales. Enfin, il importe que les gouvernements créent, notamment par le jeu de mécanismes régionaux, des conditions propres à retenir la main-d'œuvre qualifiée et à attirer la main-d'œuvre de l'étranger.

20. Le financement de la mise en valeur des ressources humaines doit rester une priorité absolue. Les gouvernements devraient puiser dans leurs propres caisses, en recourant au besoin à des instruments économiques comme la fiscalité écologique. Ils devraient en outre allouer des ressources suffisantes à l'éducation et à la formation. De son côté, la communauté internationale devrait elle aussi maintenir le haut niveau de priorité qu'elle a accordé à la mise en valeur des ressources humaines des petits États insulaires en développement en allouant des ressources suffisantes à la lutte contre la pauvreté, à la santé, à l'éducation, à la participation communautaire et à la formation.

21. Il faudrait étudier au plus haut niveau politique les moyens de coordonner la mise en valeur des ressources humaines et mettre en place des mécanismes facilitant l'échange d'informations, afin que toutes les parties prenantes soient informées des compétences existantes et des besoins futurs. Il faudrait redoubler d'efforts pour resserrer la coopération et la coordination entre les ministères, les autorités nationales et locales et les donateurs. Il conviendrait en outre d'étudier dans quels domaines il serait possible de créer des

synergies ou de réaliser des économies. L'enseignement à distance et l'utilisation d'Internet devraient être encouragés et généralisés. Enfin, il faudrait créer des mécanismes d'un bon rapport coût-efficacité qui faciliteraient les échanges d'informations et de données d'expérience au sein des pays et entre eux, ou renforcer les mécanismes existants, afin de mettre à profit les enseignements de l'expérience.

22. Les États devraient renforcer la coopération régionale en matière de mise en valeur des ressources humaines, accroître l'efficacité de cette coopération en recensant de manière systématique les besoins de telle ou telle qualification, et optimiser l'utilisation des ressources régionales en améliorant la coordination.

23. Les organismes des Nations Unies devraient renforcer leur appui en intensifiant leurs activités opérationnelles de formation technique. Ils devraient accorder la priorité en matière de financement et d'assistance technique aux domaines où les capacités locales sont les plus limitées.

IV. Futur programme de travail : recommandations

24. La Commission souhaitera peut-être inviter les gouvernements des petits États insulaires en développement à faire figurer dans les rapports qu'ils lui présentent un chapitre consacré à l'état des besoins de ressources humaines, en précisant les secteurs concernés, afin de faciliter l'examen de la question par la Commission.

25. La Commission pourrait inviter les donateurs bilatéraux à mettre à jour chaque année les informations relatives aux ressources financières allouées à la mise en valeur des ressources humaines, en précisant les domaines concernés, afin de permettre à la Commission de vérifier si les ressources allouées à ce secteur essentiel sont suffisantes et si elles sont utilisées de manière appropriée.

Notes

¹ Voir Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain 1998*, New York, Oxford University Press, 1998, Indicateurs du développement humain, tableau 5.

² *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement*, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatifs), chap. I, résolution 1, annexe II.

- ³ Voir Cuba : profil de pays (E/CN.17/1997/Misc.67).
- ⁴ Voir Barbade : profil de pays (E/CN.17/1997/Misc.57).
- ⁵ Voir Maurice : profil de pays (E/CN.17/1997/Misc.4).
- ⁶ Voir Bahamas : profil de pays (E/CN.17/1997/Misc.66).
- ⁷ Voir le rapport de la Commission du développement durable sur les activités menées pour mettre en oeuvre le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement dans le Pacifique, établi par le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud en collaboration avec le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique et avec l'assistance financière des Gouvernements australien et néo-zélandais.
- ⁸ Fonds pour l'environnement mondial, *Rapport opérationnel trimestriel*, novembre 1996.
- ⁹ Fonds pour l'environnement mondial, *Rapport opérationnel trimestriel*, novembre 1996 et rapport de la Commission du développement durable sur les activités menées pour mettre en oeuvre le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement dans le Pacifique, établi par le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud en collaboration avec le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique.
- ¹⁰ «Sur la voie d'un développement durable : plan de gestion de l'environnement des Seychelles, 1990-2000», document établi par le Gouvernement seychellois sur les conseils et avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale.
- ¹¹ Haïti : profil de pays (E/CN.17/Misc.36).
-